

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité territoriale Alpes-Maritimes
Nice Leader – Tour Hermès
64/66 route de Grenoble
06200 Nice

Nice, le 21/08/2015

IBM France SAS

Centre d'Etudes et Recherches

Le Plan du Bois

06610 LA GAUDE

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement :

Réf. : Suite de la visite d'inspection du 18/08/2015

P.J. : Copie du rapport référencé Nice-Sub3/DR/2015.064 adressé à Monsieur le Préfet

LRAR

Monsieur le directeur,

Pour le respect de vos droits, je vous adresse ci-joint, conformément aux dispositions des articles L.514-5 et L.171-6 du code de l'environnement, une copie du rapport adressé à Monsieur le Préfet dans le cadre des dispositions de l'article L.171-8-I du code de l'environnement comme suite à la visite d'inspection de votre site de Carros menée le 11/06/2015.

Vos observations éventuelles doivent être adressées au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception du présent courrier à l'adresse suivante :

*PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général
CADAM
147, Route de Grenoble
06286 NICE cedex 3*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.